

**TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF  
DE LA SOCIÉTÉ DIAMIDEX  
À LA SOCIÉTÉ THERAONCO**

---

**Branche d'activité « Oncologie »**

## **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Monsieur Sam Dukan, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société **DIAMIDEX**, société anonyme au capital de 430 216,05 euros, dont le siège social est 163 av de Luminy, Zone Luminy Biotech case 922, 13288 Marseille cedex 09, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 808 139 521,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 mars 2022,

Ci-après dénommée "la société apporteuse",  
d'une part,

## **ET**

Monsieur Sam Dukan, agissant en qualité de Président et au nom de la société **THERAONCO**, société par actions simplifiée, au capital de 1 euros, dont le siège social est 163 AV DE LUMINY, ZONE LUMINY BIOTECH, CASE 922 13009 MARSEILLE 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 910 603 133,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",  
d'autre part,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

### **Exposé**

En vue de réaliser l'apport partiel par la société DIAMIDEX de sa branche complète et autonome d'activité de recherche et développement de solution de détection et thérapeutique dans le domaine de l'oncologie à la société THERAONCO, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

### **I - Caractéristiques des sociétés**

1/ La société DIAMIDEX est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est le développement la commercialisation de produits, logiciels, automates ou machines complexes mettant en œuvre des technologies innovantes issues de la recherche.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 01/12/2014.

Le capital social de la société DIAMIDEX s'élève actuellement à 430 216,05 euros. Il est réparti en deux million huit cent soixante-huit mille cent sept (2 868 107) actions de quinze centimes d'euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société THERAONCO est une société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est la conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation de produits, services, logiciels, automates ou machines complexes, mettant en œuvre des technologies innovantes notamment dans les domaines de la biologie et de l'oncologie.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 4 décembre 2014.

Le capital social de la société THERAONCO s'élève actuellement à 1 euros. Il est réparti en 1 action de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société DIAMIDEX détient la totalité des actions de la société THERAONCO.

4/ Monsieur Sam Dukan, Président de la société THERAONCO est également Président Directeur Général de la société DIAMIDEX.

## **II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif**

Les 2 activités de Diamidex, c'est-à-dire le contrôle microbiologique et de l'oncologie, adressent des marchés très distincts des soignants et thérapeutes pour l'oncologie et des industriels pour la microbiologie, cibles et marchés dont les processus d'achat obéissent à des logiques très différentes.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire de chacun des 2 marchés est très différent.

Enfin, les 2 activités ne font pas appel aux mêmes compétences/ressources pour réaliser leurs activités opérationnelles : recherche et développement, production et commercialisation.

L'activité du contrôle microbiologique a conduit à la mise sur le marché de plusieurs produits commercialisés.

L'activité oncologie a une nature très différente. Cette activité est celle d'une société plus classique de biotechnologie, majoritairement dominée par la recherche et développement en suivant les phases traditionnelles de l'industrie du médicament : recherche, préclinique non-réglementaire, préclinique réglementaire, phase 1, etc.

La poursuite du développement de l'activité oncologie nécessite beaucoup de temps, de ressources et de financements.

Le financement de la poursuite de ces développements nécessite l'apport de fonds extérieurs. Les levées de fonds successives réalisées jusqu'à ce jour par Diamidex ont été essentiellement destinées à financer l'activité du contrôle microbiologique dans l'environnement et l'industrie.

Les besoins de financement nécessaires au développement de chacune des 2 activités ne peuvent être satisfaits par les mêmes acteurs. La dernière levée de fonds réalisée par Diamidex a permis d'identifier deux catégories d'investisseurs, ceux qui ont confirmé un intérêt pour l'activité du contrôle microbiologique et ceux qui ont confirmé un intérêt pour l'activité oncologie. Aucun n'a manifesté d'intérêt sans séparation des deux activités.

L'opération vise donc à séparer les deux activités pour lesquelles les niveaux de maturité, la durée d'accès au marché, les besoins de financement et l'identité des acteurs et partenaires potentiels sont très différents, afin de leur permettre de suivre, chacune, une voie de développement indépendante.

### **III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport**

Les comptes de la société DIAMIDEX, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social de la société apporteuse et certifiés par les Commissaires aux Comptes. La société THERAONCO n'a pas encore clôturé de premier bilan et a été constituée le 4 février 2022.

Les documents comptables de la société apporteuse figurent en Annexe 1.

### **IV - Méthode d'évaluation – Condition résolutoire**

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la société apporteuse doivent en principe être évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement des fusions et opérations assimilées et modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017.

Néanmoins, la présente opération a vocation à être suivi d'une attribution des titres reçus en contrepartie de l'apport au profit des actionnaires de l'apporteuse dans les proportions de leur participation au capital de l'apporteuse, en conséquence de quoi l'apporteuse perdra le contrôle de la société bénéficiaire de l'apport.

En application des dispositions de l'article 743-1 du Plan comptable général reproduit ci-après :

« Opérations à l'endroit impliquant des entités sous contrôle distinct. Avant l'opération, la situation de contrôle n'est pas établie entre l'entité initiatrice et l'entité cible. L'opération de regroupement correspond donc à une prise de contrôle et dans la logique des comptes consolidés, il convient de traiter cette opération comme une acquisition à la valeur réelle. Cette analyse s'applique également aux opérations de filialisation suivies d'une perte de contrôle au profit d'une entité sous contrôle distinct. Si cette perte de contrôle ne se réalise pas, la condition résolutoire mentionnée dans le traité d'apport s'applique. Il convient alors d'analyser à nouveau l'opération et de modifier les valeurs d'apport. Pour ces opérations, il est ainsi nécessaire de mentionner, dans le traité d'apport, à la fois les valeurs comptables et les valeurs réelles des actifs et passifs. »

En conséquence, les valeurs réelles des éléments d'actifs et de passifs apportés est retenue sous la condition résolutoire de non-réalisation de toute opération entraînant la perte du contrôle de la société bénéficiaire de l'apport par la société apporteuse.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur réelle des biens et droits apportés et des éléments de passif, ainsi que la rémunération attribuée à la société apporteuse sont exposées en Annexe 2.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

**CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## CHAPITRE I : Description des apports

La société DIAMIDEX apporte à la société THERAONCO, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société THERAONCO, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie, comprenant principalement les travaux de recherches immobilisés, les brevets et demande de brevets déposés dans ce domaine, ainsi que les dettes d'exploitation attachées à cette activité.

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société THERAONCO de tous les éléments de passif liés exclusivement et absolument à cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de l'assemblée générale de la société THERAONCO appelées à se prononcer sur ledit apport et l'augmentation de capital qui en résulte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société THERAONCO et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base des comptes sociaux de la société DIAMIDEX, arrêtée au 31 décembre 2021 et ci-après dénommée "bilan de référence".

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

### I - Désignation des biens et droits apportés

#### A) Actif apporté

Elément apporté .....	Valeur Nette Comptable.....	Valeur Réelle
-----------------------	-----------------------------	---------------

#### 1. Eléments incorporels

Immobilisations incorporelles.....	822 815 euros	822 815 euros
------------------------------------	---------------	---------------

#### 2. Eléments corporels.

Néant

3. Stocks .....	4 500 euros	4 500 euros
-----------------	-------------	-------------

#### 4. Valeurs réalisables et disponibles

AAR.....	1 685 euros	1 685 euros
Créances fiscales et sociales.....	158 807 euros	158 807 euros
Charges constatées d'avance .....	42 301 euros	42 301 euros

Créances et disponibilités..... 300 000 euros ..... 300 000 euros

.....

Soit un montant de l'actif

apporté de ..... 1 330 109 euros ..... 1 330 109 euros

B) Passif pris en charge

**Elément apporté ..... Valeur Nette Comptable..... Valeur Réelle**

1. Provisions pour risques et charges ..... Néant ..... Néant

2. Avance remboursable ..... 235 000 euros ..... 235 000 euros

3. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ..... Néant ..... Néant

4. Emprunts et dettes financières divers ..... Néant ..... Néant

5. Dettes fournisseurs ..... 188 903 euros ..... 188 903 euros

6. Factures non parvenues ..... 5 240 euros ..... 5 240 euros

7. Dettes fiscales et sociales ..... Néant ..... Néant

.....

Soit un montant de passif

apporté de ..... 429 142 euros ..... 429 142 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société DIAMIDEX à la société THERAONCO s'élève donc à :

- Total de l'actif ..... 1 330 109 euros

- Total du passif ..... 429 142 euros

Soit un actif net apporté de 900 966 euros

Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en Annexe 2.

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

## Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors des éléments d'actif et de passif visés ci-dessus, la société THERAONCO prendra à sa charge les engagements contractés par la société DIAMIDEX pour l'exploitation de la branche d'activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société DIAMIDEX et dont le détail figure en Annexe 4.

## Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société DIAMIDEX pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

## **II- Propriété et Jouissance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société THERAONCO qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société THERAONCO, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2022 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société THERAONCO déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1er janvier 2022 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société THERAONCO se reportera à la comptabilité tenue par la société DIAMIDEX.

## CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

### **I - Enoncé de ces charges et conditions**

A/ La société THERAONCO prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société DIAMIDEX, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Les sociétés DIAMIDEX et THERAONCO conviennent expressément que le passif apporté sera supporté par la société bénéficiaire, sans solidarité de la société apporteuse, conformément aux dispositions de l'article L. 236-21 du Code de commerce.

Les créanciers non obligataires de la société DIAMIDEX et de la société THERAONCO dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet d'apport partiel d'actif pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du traité d'apport, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société DIAMIDEX sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société DIAMIDEX, à la date du 1er janvier 2022, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société THERAONCO prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 1er janvier 2022, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

### **II - Les apports de la société DIAMIDEX sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :**

A/ La société THERAONCO aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.



B/ La société THERAONCO supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société THERAONCO exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société THERAONCO sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 5, se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société THERAONCO sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

### **III - Pour ces apports, la société DIAMIDEX prend les engagements ci-après :**

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société DIAMIDEX s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société THERAONCO, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société THERAONCO, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2414-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société DIAMIDEX s'oblige à remettre et à livrer à la société THERAONCO, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

### **CHAPITRE III : Rémunération des apports**

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société DIAMIDEX à la société THERAONCO s'élève donc à 900 966 euros.

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société DIAMIDEX, 900 966 actions de 1 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société THERAONCO, qui augmentera ainsi son capital de 900 966 euros, pour le porter de 1 euro à 900 967 euros.

Les 900 966 actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du jour de la constitution de la société THERAONCO, soit le 22 février 2022, et entièrement assimilées aux titres déjà existants.

Les modalités de détermination de la rémunération de l'apport de la société DIAMIDEX sont décrits en Annexe 7.

Les actions nouvelles émises seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Il n'existe pas de différence entre le montant net des apports et la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital par la société THERAONCO, cette dernière n'ayant eu à ce jour aucune activité et la valeur de chacune de ses actions correspondantes donc seulement à la valeur nominale. Il n'y aura donc pas lieu de constituer une prime d'apport.

#### **CHAPITRE IV : Conditions suspensives**

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société THERAONCO, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 900 966 actions nouvelles de 1 euro chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée générale. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 mai 2022 au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenu, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

## CHAPITRE V - Déclarations générales

Monsieur Sam Dukan, ès-qualités, déclare :

- Que la société DIAMIDEX n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société DIAMIDEX n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société DIAMIDEX a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société DIAMIDEX s'oblige à tenir à la disposition de la société THERAONCO, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.
- Que son comité social et économique a été informé et consulté, conformément à la loi, sur l'apport partiel d'actif envisagé.

Monsieur Sam Dukan, ès-qualités, déclare :

- Que la société THERAONCO n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent traité d'apport d'actif ;

## CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

### Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### Date d'effet fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable rétroactive au 1er janvier 2022.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

### Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif bénéficiera, de plein droit, des dispositions des articles 816 et 817 du Code général des impôts et le traité d'apport partiel d'actif sera enregistré gratuitement.

### Impôt sur les sociétés

En ce qui concerne les impôts directs, les parties déclarent que le présent apport partiel d'actif qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est soumis de plein droit au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A dudit code. Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, conformément à l'alinéa 1er du 2 de l'article 210 B précité.

La société THERAONCO s'engage :

- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (CGI, art. 210 A-3. e.).
- l'ensemble des apports étant inscrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société DIAMIDEX relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10) ;

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

Il est précisé, en tant que de besoin, que conformément aux dispositions de l'article 210 B, 2 du Code général des impôts, les plus-values de cession afférentes aux titres de la société bénéficiaire remis en contrepartie de l'apport seront déterminées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations

de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

La société DIAMIDEX et la société THERAONCO s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à mentionner sur la ligne "Autres opérations non-imposables" le montant hors taxe des actifs transmis dans le cadre du présent apport sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3 souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé.

### **Autres taxes**

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

### **Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage**

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société apporteuse à la date de réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'opération d'apport.

### **Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour la branche considérée**

La société bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la société apporteuse au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société apporteuse, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.



## **CHAPITRE VII - Dispositions diverses**

### **I - Formalités**

La société THERAONCO remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

### **II - Désistement**

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

### **III - Remise de titres**

Il sera remis à la société THERAONCO lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

### **IV - Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Diamidex, ainsi que son représentant l'y oblige.

### **V - Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

### **VI - Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

### **VII - Affirmation de sincérité**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

### **VIII - Droit applicable - Règlement des litiges**

Le présent traité d'apport partiel d'actif est soumis à la loi française.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité d'apport partiel d'actif sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Aix en Provence.

### **IX - Annexes**

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :


- Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés DIAMIDEX et THERAONCO
- Annexe 2 : Détail des actifs et passifs apportés
- Annexe 3 : Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société bénéficiaire
- Annexe 4 : Engagements hors bilan
- Annexe 5 : Liste des contrats de travail
- Annexe 6 : Liste des accords collectifs d'entreprise
- Annexe 7 : Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse
- Annexe 8 : État des inscriptions
- Annexe 9 : Liste des droits de propriété intellectuelle et industrielle
- Annexe 10 : Liste des litiges

Fait à Marseille  
Le 31 mars 2022  
Signé électroniquement

Pour la société  
DIAMIDEX  
Monsieur Sam Dukan

DocuSigned by:  
  
79ED6E8BD3EA42F...

Pour la société  
THERAONCO  
Monsieur Sam Dukan

DocuSigned by:  
  
A640676CDD82458...

Annexe 1 :  
Bilan, compte de résultat et annexe de la société DIAMIDEX arrêtée au 31 décembre 2021

# Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	2 606 451	1 283 114	1 323 337	650 616
	Concessions brevets droits similaires	242 775	242 479	296	2 296
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	2 407 616		2 407 616	2 156 864
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	160 017	105 812	54 205	83 932
	Autres immobilisations corporelles	81 467	44 219	37 248	26 168
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	335 979		335 979	335 979	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	480		480	80	
Prêts	44 000		44 000	44 000	
Autres immobilisations financières	37 736		37 736	36 428	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>5 916 519</b>	<b>1 675 624</b>	<b>4 240 896</b>	<b>3 336 362</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	355 594		355 594	240 382
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	203 668		203 668	135 707
	Autres créances	707 365		707 365	573 122
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	967 906		967 906	1 431 795	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	59 359		59 359	39 404
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 293 892</b>		<b>2 293 892</b>	<b>2 420 409</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>8 210 412</b>	<b>1 675 624</b>	<b>6 534 788</b>	<b>5 756 772</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

81 736

80 428

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	426 221	404 472
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 118 860	2 051 493
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	14 782	14 782
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	226 279	226 279
	Report à nouveau	(1 722 855)	(528 797)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(899 110)</b>	<b>(1 194 057)</b>
Subventions d'investissement	231 591	190 094	
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 395 769</b>	<b>1 164 266</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	703 163	483 163
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>703 163</b>	<b>483 163</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		57 869
	<b>Total des provisions</b>		<b>57 869</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 832 257	3 012 820
	Emprunts et dettes financières divers (3)	371 510	259 796
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 859	429 769
	Dettes fiscales et sociales	327 784	321 697
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	240	2 667	
	Produits constatés d'avance (1)	198 206	24 725
	<b>Total des dettes</b>	<b>4 435 856</b>	<b>4 051 474</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 534 788</b>	<b>5 756 772</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(899 109,97)	(1 194 057,31)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 966 011	2 600 362
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs	272 500	242 500

## Détail de l'Actif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>4 240 896</b>	<b>64,90</b>	<b>3 336 362</b>	<b>57,96</b>	<b>904 533</b>	<b>27,11</b>
<b>Frais de développement</b>	<b>1 323 337</b>	<b>20,25</b>	<b>650 616</b>	<b>11,30</b>	<b>672 721</b>	<b>103,40</b>
Projet Legio EZ Test	1 018 580	15,59	1 015 719	17,64	2 861	0,28
Projet Legio EZ Count	333 557	5,10	333 173	5,79	384	0,12
Projet Legio EZ auto	564 898	8,64			564 898	
Projet Valise unitest Legio V1	39 882	0,61	39 882	0,69		
Projet Valise unitest Legio V2	14 315	0,22	14 315	0,25		
Projet Valise multitest Legio	53 843	0,82	53 843	0,94		
Projet MINILAB	31 528	0,48	29 938	0,52	1 590	5,31
Projet Cpteur micro Delphine	549 849	8,41			549 849	
Amort. Legio EZ test	(835 471)	-12,78	(650 248)	-11,30	(185 224)	-28,49
Amort. Legio EZ Count	(206 458)	-3,16	(139 823)	-2,43	(66 635)	-47,66
Amort. Legio EZ auto	(80 215)	-1,23			(80 215)	
Amort. Valise Unitest Legio V1	(36 300)	-0,56	(28 323)	-0,49	(7 976)	-28,16
Amort. Valise Unitest Legio V2	(5 734)	-0,09	(2 871)	-0,05	(2 863)	-99,73
Amort. Valise Multitest Legio	(25 740)	-0,39	(14 972)	-0,26	(10 769)	-71,93
Amort.Minilab	(6 129)	-0,09	(16)		(6 113)	N/S
Amort. Cpteur micro Delphine	(87 066)	-1,33			(87 066)	
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>	<b>296</b>		<b>2 296</b>	<b>0,04</b>	<b>(2 000)</b>	<b>-87,11</b>
Logiciel solidworks	5 600	0,09	5 600	0,10		
Licences	1 800	0,03	1 800	0,03		
Licence satt se	235 375	3,60	235 375	4,09		
Amort. logiciel solidworks	(5 600)	-0,09	(5 600)	-0,10		
Amort. licences	(1 800)	-0,03	(1 800)	-0,03		
Amort. licence satt	(235 079)	-3,60	(233 079)	-4,05	(2 000)	-0,86
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>2 407 616</b>	<b>36,84</b>	<b>2 156 864</b>	<b>37,47</b>	<b>250 752</b>	<b>11,63</b>
Mali de fusion	229 304	3,51	229 304	3,98		
Immo incorp. en cours	2 178 312	33,33	1 927 560	33,48	250 752	13,01
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>54 205</b>	<b>0,83</b>	<b>83 932</b>	<b>1,46</b>	<b>(29 727)</b>	<b>-35,42</b>
Matériels industriels	154 657	2,37	154 657	2,69		
Valise en location	5 359	0,08	8 039	0,14	(2 680)	-33,33
Amort. matériels industriels	(104 197)	-1,59	(77 684)	-1,35	(26 513)	-34,13
Amort. valises	(1 615)	-0,02	(1 080)	-0,02	(535)	-49,53
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>37 248</b>	<b>0,57</b>	<b>26 168</b>	<b>0,45</b>	<b>11 080</b>	<b>42,34</b>
Agencements divers	2 378	0,04			2 378	
Matériel de bureau et info	42 496	0,65	43 177	0,75	(682)	-1,58
Matériel de bureau et info R&D	9 717	0,15			9 717	
Mobilier	22 391	0,34	15 452	0,27	6 939	44,91
Oeuvres décoration locaux	4 485	0,07	4 485	0,08		
Amort. agencements	(160)				(160)	
Amort. mat info	(28 900)	-0,44	(25 307)	-0,44	(3 593)	-14,20
Amort. mat info R&D	(1 077)	-0,02			(1 077)	
Amort. mobilier	(14 082)	-0,22	(11 639)	-0,20	(2 443)	-20,99
<b>Autres participations</b>	<b>335 979</b>	<b>5,14</b>	<b>335 979</b>	<b>5,84</b>		
Titres participation c4dx	335 979	5,14	335 979	5,84		
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>480</b>	<b>0,01</b>	<b>80</b>		<b>400</b>	<b>500,00</b>
Parts bred	80		80			
Parts Cepac	400	0,01			400	
<b>Prêts</b>	<b>44 000</b>	<b>0,67</b>	<b>44 000</b>	<b>0,76</b>		
Prêt de titres	44 000	0,67	44 000	0,76		

## Détail de l'Actif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Autres immobilisations financières</b>	37 736	0,58	36 428	0,63	1 308	3,59
Cautions	37 736	0,58	36 428	0,63	1 308	3,59
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	2 293 892	35,10	2 420 409	42,04	(126 517)	-5,23
<b>Matières premières, approvisionnements</b>	355 594	5,44	240 382	4,18	115 212	47,93
Stock matières premières	355 594	5,44	240 382	4,18	115 212	47,93
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	203 668	3,12	135 707	2,36	67 962	50,08
Clients	143 368	2,19	69 976	1,22	73 393	104,88
Clients export	300		2 557	0,04	(2 257)	-88,27
Clients cee			3 174	0,06	(3 174)	-100,00
Factures a établir	60 000	0,92	60 000	1,04		
<b>Autres créances</b>	707 365	10,82	573 122	9,96	134 243	23,42
Fournisseurs	16 538	0,25	4 927	0,09	11 610	235,63
AAR	1 685	0,03			1 685	
Rémunérations du personnel	150		150			
Rémun. dumont audey	100		100			
Rémun. muller alexandre	600	0,01	600	0,01		
Rémun. poskitt jessica	66		66			
Avances	14 499	0,22	14 353	0,25	146	1,02
Produits a recevoir	3 069	0,05			3 069	
Etat is	506 647	7,75	382 176	6,64	124 471	32,57
T va déductible sur décaiss	101 291	1,55	65 537	1,14	35 754	54,56
T va déductible	2 617	0,04			2 617	
T va sur presta immat			47		(47)	-100,00
Compte n°44566300	12				12	
Crédit de tva à reporter			39 725	0,69	(39 725)	-100,00
Demande de remboursement tva	45 000	0,69			45 000	
T va sur factures non parvenues	15 092	0,23	13 470	0,23	1 622	12,05
Produits à recevoir			51 972	0,90	(51 972)	-100,00
<b>Disponibilités</b>	967 906	14,81	1 431 795	24,87	(463 889)	-32,40
Banque populaire c4t			433 375	7,53	(433 375)	-100,00
Banque populaire c4h	639 564	9,79	354 527	6,16	285 037	80,40
Crédit agricole c4t	48 581	0,74	359 994	6,25	(311 412)	-86,50
Bnp c4t	136 987	2,10	174 994	3,04	(38 007)	-21,72
Bnp c4h			5 054	0,09	(5 054)	-100,00
Crédit agricole - augm k	90 037	1,38	20 000	0,35	70 038	350,19
Caisse d'épargne	52 736	0,81	83 851	1,46	(31 115)	-37,11
<b>Charges constatées d'avance</b>	59 359	0,91	39 404	0,68	19 955	50,64
Charges constatées d'avance	59 359	0,91	39 404	0,68	19 955	50,64
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	6 534 788	100,00	5 756 772	100,00	778 016	13,51

## Détail du Passif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>1 395 769</b>	<b>21,36</b>	<b>1 164 266</b>	<b>20,22</b>	<b>231 503</b>	<b>19,88</b>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>426 221</b>	<b>6,52</b>	<b>404 472</b>	<b>7,03</b>	<b>21 749</b>	<b>5,38</b>
Capital	426 221	6,52	404 472	7,03	21 749	5,38
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</b>	<b>3 118 860</b>	<b>47,73</b>	<b>2 051 493</b>	<b>35,64</b>	<b>1 067 367</b>	<b>52,03</b>
Prime d'emission	3 097 895	47,41	2 030 528	35,27	1 067 367	52,57
Prime de fusion	20 966	0,32	20 966	0,36		
<b>Réserve légale</b>	<b>14 782</b>	<b>0,23</b>	<b>14 782</b>	<b>0,26</b>		
Réserve légale	14 782	0,23	14 782	0,26		
<b>Autres réserves</b>	<b>226 279</b>	<b>3,46</b>	<b>226 279</b>	<b>3,93</b>		
Autres réserves	184 890	2,83	184 890	3,21		
Réserve spéciale	41 389	0,63	41 389	0,72		
<b>Report à nouveau</b>	<b>(1 722 855)</b>	<b>-26,36</b>	<b>(528 797)</b>	<b>-9,19</b>	<b>(1 194 057)</b>	<b>-225,81</b>
Report a nouveau debiteur	(1 722 855)	-26,36	(528 797)	-9,19	(1 194 057)	-225,81
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(899 110)</b>	<b>-13,76</b>	<b>(1 194 057)</b>	<b>-20,74</b>	<b>294 947</b>	<b>24,70</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>231 591</b>	<b>3,54</b>	<b>190 094</b>	<b>3,30</b>	<b>41 497</b>	<b>21,83</b>
Subvention d'investissement	247 665	3,79	247 665	4,30		
Subv invest. BPI DEEP TECH	79 649	1,22			79 649	
Subv invest. ADEME Indus	7 145	0,11			7 145	
Reprise subv PRI 2016	(70 240)	-1,07	(57 571)	-1,00	(12 669)	-22,01
Reprise subv Ademe	(32 629)	-0,50			(32 629)	
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>	<b>703 163</b>	<b>10,76</b>	<b>483 163</b>	<b>8,39</b>	<b>220 000</b>	<b>45,53</b>
<b>Avances conditionnées</b>	<b>703 163</b>	<b>10,76</b>	<b>483 163</b>	<b>8,39</b>	<b>220 000</b>	<b>45,53</b>
Av Remb BPI PRI - 66434/100	280 133	4,29	483 163	8,39	(203 030)	-42,02
Av Remb BPI AP Export - 71937/	88 030	1,35			88 030	
Av Remb ADEME - 1882C0048	100 000	1,53			100 000	
Av Remb BPI Deeptech	235 000	3,60			235 000	
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>			<b>57 869</b>	<b>1,01</b>	<b>(57 869)</b>	<b>-100,00</b>
<b>Provisions pour charges</b>			<b>57 869</b>	<b>1,01</b>	<b>(57 869)</b>	<b>-100,00</b>
Autres provisions sur charges			57 869	1,01	(57 869)	-100,00
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>4 435 856</b>	<b>67,88</b>	<b>4 051 474</b>	<b>70,38</b>	<b>384 383</b>	<b>9,49</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2 832 257</b>	<b>43,34</b>	<b>3 012 820</b>	<b>52,34</b>	<b>(180 563)</b>	<b>-5,99</b>
Emprunt BNP	67 126	1,03	96 987	1,68	(29 861)	-30,79
Emprunt BPI FEI DOS0097961/00	500 000	7,65	500 000	8,69		
Emprunt BPI Rebond DOS0113756	150 000	2,30	150 000	2,61		
Emprunt BPI Inn R&D DOS0108904	380 000	5,82	380 000	6,60		
Emprunt BPI PGE DOS0118120/00	675 000	10,33	675 000	11,73		
Emprunt BP	177 618	2,72	251 487	4,37	(73 869)	-29,37
Emprunt BP PGE	325 813	4,99	325 000	5,65	813	0,25
Emprunt CE	92 985	1,42	129 341	2,25	(36 356)	-28,11
Emprunt CA PGE	175 000	2,68	175 000	3,04		
Emprunt CA	107 787	1,65	144 045	2,50	(36 258)	-25,17
Emprunt BNP PGE	178 689	2,73	175 000	3,04	3 689	2,11
Intérêts courus	2 239	0,03	10 961	0,19	(8 721)	-79,57
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>371 510</b>	<b>5,69</b>	<b>259 796</b>	<b>4,51</b>	<b>111 714</b>	<b>43,00</b>



## Détail du Passif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Caution s/ location de mat	8 700	0,13	11 700	0,20	(3 000)	-25,64
Emprunt particip - Paca Emerg	112 500	1,72	142 500	2,48	(30 000)	-21,05
Emprunt particip - Total Dev	100 000	1,53	100 000	1,74		
Emprunt particip - RSI Covid	60 000	0,92			60 000	
Sam dukan	2				2	
Satt pacca corse			5 325	0,09	(5 325)	-100,00
Eric agostini	121		121			
Associés - apport en capital	150		150			
Associés - apport en capital	90 037	1,38			90 037	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>705 859</b>	<b>10,80</b>	<b>429 769</b>	<b>7,47</b>	<b>276 090</b>	<b>64,24</b>
Collectif fournisseurs créditeurs	11 275	0,17			11 275	
Fournisseurs	609 961	9,33	345 912	6,01	264 049	76,33
Factures non parvenues	84 624	1,29	83 857	1,46	766	0,91
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>327 784</b>	<b>5,02</b>	<b>321 697</b>	<b>5,59</b>	<b>6 088</b>	<b>1,89</b>
Congés à payer	99 987	1,53	108 583	1,89	(8 596)	-7,92
Rtt à payer	2 276	0,03	379	0,01	1 897	500,58
Primes à payer	8 000	0,12			8 000	
Urssaf	101 840	1,56	114 113	1,98	(12 273)	-10,76
Klesia	21 616	0,33	30 387	0,53	(8 771)	-28,87
Malakoff mederic	9 165	0,14	9 096	0,16	69	0,76
Charges sur congés payés	27 034	0,41	29 838	0,52	(2 804)	-9,40
Charges sur rtt	767	0,01	293	0,01	475	162,10
Charges s/ primes	2 236	0,03			2 236	
Etat - prélèvement à la source	7 063	0,11	5 796	0,10	1 267	21,85
Tva à décaisser	10 352	0,16			10 352	
Tva collectée 20%	15 507	0,24	4 632	0,08	10 875	234,79
Tva coll presta immat			47		(47)	-100,00
Tva collectée s/prestations	12				12	
Tva s/ fae	10 000	0,15	10 000	0,17		
Etat fap	11 928	0,18	8 533	0,15	3 396	39,79
<b>Autres dettes</b>	<b>240</b>		<b>2 667</b>	<b>0,05</b>	<b>(2 427)</b>	<b>-90,98</b>
Clients	108		35		73	210,03
Clients cee	132		132			
Avoirs à établir			2 500	0,04	(2 500)	-100,00
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>198 206</b>	<b>3,03</b>	<b>24 725</b>	<b>0,43</b>	<b>173 481</b>	<b>701,64</b>
Pca	198 206	3,03	24 725	0,43	173 481	701,64
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>6 534 788</b>	<b>100,00</b>	<b>5 756 772</b>	<b>100,00</b>	<b>778 016</b>	<b>13,51</b>

# Compte de Résultat 1/2

				31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	32 282	1 960	34 242	
	Production vendue (Biens)	84 680	217 309	301 989	132 398
	Production vendue (Services et Travaux)	363 569	1 601	365 170	162 605
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>480 531</b>	<b>220 870</b>	<b>701 401</b>	<b>295 003</b>
	Production stockée				(12 528)
	Production immobilisée			1 370 333	1 171 560
	Subventions d'exploitation			2 500	22 500
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			70 703	2 666
Autres produits			51 489	81 712	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>2 196 426</b>	<b>1 560 913</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			29 065	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			222 047	172 560
	Variation de stock			(115 212)	(55 626)
	Autres achats et charges externes			1 300 751	1 098 315
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 516	14 543
	Salaires et traitements			1 219 307	1 111 990
	Charges sociales du personnel			377 889	298 230
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			492 075	370 814
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				57 869	
Autres charges			44 606	41 593	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 587 043</b>	<b>3 110 289</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 390 617)</b>	<b>(1 549 376)</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 390 617)</b>	<b>(1 549 376)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1     1
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 634 6	41 745
	<b>Total des charges financières</b>	<b>57 640</b>	<b>41 745</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(57 639)</b>	<b>(41 743)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(1 448 256)</b>	<b>(1 591 119)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	48 116	14 885
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>48 116</b>	<b>14 885</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 617	
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 617</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>42 499</b>	<b>14 885</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(506 647)	(382 176)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 244 543</b>	<b>1 575 800</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 143 653</b>	<b>2 769 858</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(899 110)</b>	<b>(1 194 057)</b>

- |  |  |  |
|--|--|--|
| (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs |  |  |
| (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs |  |  |
| (3) dont produits concernant les entreprises liées     |  |  |
| (4) dont intérêts concernant les entreprises liées     |  |  |

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 196 426</b>	<b>313,15</b>	<b>1 560 913</b>	<b>529,12</b>	<b>635 513</b>	<b>40,71</b>
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>34 242</b>	<b>4,88</b>			<b>34 242</b>	
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>	<b>34 242</b>	<b>4,88</b>			<b>34 242</b>	
Vente de kits	487	0,07			487	
Ventes de Kits négoce UE	70	0,01			70	
Vente Eqpt négoce - FR	1 796	0,26			1 796	
Vente Sucre négoce FR	30 000	4,28			30 000	
Vente Sucre négoce UE	420	0,06			420	
Vente MC Accessoire EQT HUE	1 470	0,21			1 470	
<b>Ventes de marchandises EXPORT</b>	<b>1 960</b>	<b>0,28</b>			<b>1 960</b>	
<b>Production vendue Biens</b>	<b>301 989</b>	<b>43,06</b>	<b>132 398</b>	<b>44,88</b>	<b>169 591</b>	<b>128,09</b>
<b>Production vendue Biens FRANCE</b>	<b>301 989</b>	<b>43,06</b>	<b>132 398</b>	<b>44,88</b>	<b>169 591</b>	<b>128,09</b>
Ventes EZ Kits - FR	13 737	1,96	39 143	13,27	(25 406)	-64,91
Ventes EZ Kits - UE	1 068	0,15	2 260	0,77	(1 192)	-52,75
Ventes EZ Kits - H UE			(140)	-0,05	140	100,00
Ventes WT Kits - FR	3 606	0,51	5 950	2,02	(2 345)	-39,40
Ventes WT Kits - UE	1 999	0,28	434	0,15	1 565	361,04
Ventes WT Kits - H UE	1 186	0,17	50	0,02	1 136	N/S
Ventes MC Kits - FR	8 926	1,27	4 800	1,63	4 126	85,95
Ventes MC Kits - UE	4 977	0,71			4 977	
Ventes MC Kits - H UE	8 306	1,18			8 306	
Ventes EZ Eqts - FR	4 724	0,67	24 958	8,46	(20 234)	-81,07
Ventes EZ Eqts - UE	2 355	0,34	11 470	3,89	(9 115)	-79,47
Ventes EZ Eqts - Hors UE			2 162	0,73	(2 162)	-100,00
Ventes WT Eqts - FR	8 366	1,19	2 827	0,96	5 539	195,95
Ventes WT Eqts - UE	5 824	0,83	1 127	0,38	4 697	416,61
Ventes WT Eqts - H UE	1 886	0,27			1 886	
Ventes MC Eqts - FR	39 435	5,62	30 050	10,19	9 385	31,23
Ventes MC Eqts - UE	53 750	7,66			53 750	
Ventes MC Eqts - H UE	131 445	18,74			131 445	
Ventes EZ access&conso - FR	108	0,02	2 057	0,70	(1 949)	-94,75
Ventes WT access&conso - FR	4 913	0,70	4 776	1,62	137	2,87
Ventes MC access&conso - FR	865	0,12	181	0,06	684	377,11
Ventes MC access&conso - UE	1 750	0,25			1 750	
Ventes MC access&conso - H UE	2 765	0,39			2 765	
Sucre et réactif - UE			293	0,10	(293)	-100,00
<b>Production vendue Biens EXPORT</b>	<b>217 309</b>	<b>30,98</b>			<b>217 309</b>	
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>365 170</b>	<b>52,06</b>	<b>162 605</b>	<b>55,12</b>	<b>202 565</b>	<b>124,58</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>365 170</b>	<b>52,06</b>	<b>162 605</b>	<b>55,12</b>	<b>202 565</b>	<b>124,58</b>
Prestation R&D - tiers FR	320 484	45,69	74 250	25,17	246 234	331,63
Prestation R&D - C4Diagnostics	486	0,07	6 449	2,19	(5 963)	-92,46
Location équipements - FR	190	0,03	13 072	4,43	(12 882)	-98,55
MC Location Equipement FR	9 000	1,28			9 000	
Location équipements - UE	(380)	-0,05	190	0,06	(570)	-300,00
Formations - FR	750	0,11	3 850	1,31	(3 100)	-80,52
Prestation analyses - FR	85	0,01	6 235	2,11	(6 150)	-98,64
Prestation MC Logiciels FR	3 200	0,46			3 200	
Mise à dispo équip. labo	20 489	2,92	32 069	10,87	(11 580)	-36,11
Prestation comm. tiers	6 069	0,87			6 069	
Mise à dispo locaux			16 695	5,66	(16 695)	-100,00
Frais de déplacement - FR			2 350	0,80	(2 350)	-100,00

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Entretien locaux			675	0,23	(675)	-100,00
Transport s/ ventes - FR	2 764	0,39	5 174	1,75	(2 411)	-46,59
Transport s/ ventes - UE	1 170	0,17	1 653	0,56	(483)	-29,21
Transport s/ ventes - exonéré	52	0,01	18	0,01	34	190,63
Transport s/ ventes - Hors UE	811	0,12	(75)	-0,03	886	N/S
<b>Production vendue Services EXPORT</b>	<b>1 601</b>	<b>0,23</b>			<b>1 601</b>	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>701 401</b>	<b>100,00</b>	<b>295 003</b>	<b>100,00</b>	<b>406 398</b>	<b>137,76</b>
<b>Production stockée</b>			<b>(12 528)</b>	<b>-4,25</b>	<b>12 528</b>	<b>100,00</b>
Variation de stock PF			(12 528)	-4,25	12 528	100,00
<b>Production immobilisée</b>	<b>1 370 333</b>	<b>195,37</b>	<b>1 171 560</b>	<b>397,14</b>	<b>198 773</b>	<b>16,97</b>
Production immobilisée	1 370 333	195,37	1 171 560	397,14	198 773	16,97
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 500</b>	<b>0,36</b>	<b>22 500</b>	<b>7,63</b>	<b>(20 000)</b>	<b>-88,89</b>
Subventions d'exploitation	2 500	0,36	22 500	7,63	(20 000)	-88,89
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>	<b>70 703</b>	<b>10,08</b>	<b>2 666</b>	<b>0,90</b>	<b>68 036</b>	<b>N/S</b>
RAP pour risques et chg expl.	57 869	8,25			57 869	
Transfert de charges c4dx	349	0,05	60	0,02	289	481,67
Transfert de charges	12 484	1,78	2 606	0,88	9 878	379,00
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>51 489</b>	<b>7,34</b>	<b>81 712</b>	<b>27,70</b>	<b>(30 223)</b>	<b>-36,99</b>
Licence à c4dx - montant forf.			26 753	9,07	(26 753)	-100,00
Licence à c4dx - red & minima	50 000	7,13	50 000	16,95		
Perte de change - op comm.	892	0,13	157	0,05	735	469,22
Produits de gestion courante	598	0,09	4 803	1,63	(4 205)	-87,55
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 587 043</b>	<b>511,41</b>	<b>3 110 289</b>	<b>N/S</b>	<b>476 754</b>	<b>15,33</b>
<b>Achats de marchandises</b>	<b>29 065</b>	<b>4,14</b>			<b>29 065</b>	
Achats MC Kits FR	103	0,01			103	
Achats de marchandises	25				25	
Achats de marchandises	776	0,11			776	
Achats MC Accessoires Eqpt Ne	1 290	0,18			1 290	
Achat Kit commun Négoce FR	10				10	
Achats de marchandises	9				9	
Achat Sucres Négoce FR	26 853	3,83			26 853	
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>222 047</b>	<b>31,66</b>	<b>172 560</b>	<b>58,49</b>	<b>49 487</b>	<b>28,68</b>
R&d kits - mp	100 776	14,37	167 972	56,94	(67 196)	-40,00
R&D Kits - mp,presta Oncologie	69 576	9,92	1 380	0,47	68 196	N/S
EZ Prod Kits - MP, presta	657	0,09	(8 853)	-3,00	9 511	107,43
WT Prod Kits - MP, presta	9 922	1,41			9 922	
MC Prod Kits - MP, presta	7 950	1,13			7 950	
EZ Prod Kits - MP, presta UE			6 092	2,06	(6 092)	-100,00
WT Prod Kits - Mp - Presta UE	31				31	
MC Prod Kits - MP, presta UE	286	0,04			286	
WT Prod Kits - Mp - Presta H UE	2 334	0,33			2 334	
Prod Kits commun UE	280	0,04			280	
Prod Sucres Commun	23 751	3,39			23 751	
R&d kits - mp ue	5 037	0,72	3 748	1,27	1 289	34,39
R&d kits - mp, presta ue Onco			769	0,26	(769)	-100,00
R&D Kits - mp, presta Hors UE	620	0,09	27	0,01	594	N/S
R&D Kits - mp,presta H UE Onco	827	0,12	968	0,33	(141)	-14,55
Emballage			458	0,16	(458)	-100,00

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Variation de stocks approvisionnements</b>	<b>(115 212)</b>	<b>-16,43</b>	<b>(55 626)</b>	<b>-18,86</b>	<b>(59 587)</b>	<b>-107,12</b>
Variation stock mp	(115 212)	-16,43	(55 626)	-18,86	(59 587)	-107,12
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 300 751</b>	<b>185,45</b>	<b>1 098 315</b>	<b>372,31</b>	<b>202 436</b>	<b>18,43</b>
Achats prestations serv R&D	6 342	0,90			6 342	
R&d eqpts - comp, presta	38 211	5,45	55 379	18,77	(17 168)	-31,00
R&d eqpts - comp, presta ue	326	0,05	7 268	2,46	(6 942)	-95,51
R&D Eqpts - Composants - P	14		2 546	0,86	(2 532)	-99,45
EZ Prod eqpts - comp, presta	15 657	2,23	96 952	32,86	(81 295)	-83,85
MC Prod Eqpts - Composants - P	100 083	14,27			100 083	
EZ Prod eqpts - comp, prest ue	924	0,13	23 406	7,93	(22 482)	-96,05
MC Prod Eqpts - Composants - P	72 354	10,32			72 354	
EZ Prod eqpts - comp, prest H UE	46 098	6,57			46 098	
MC Prod Eqts Accessoires - MP, Prod Eqts Commun	(232)	-0,03			(232)	
Prod Eqts Commun UE	2 597	0,37			2 597	
Prod Eqts - comp, presta H UE	95	0,01			95	
Edf	5 618	0,80	7 025	2,38	(7 025)	-100,00
Outillage prod	388	0,06	5 357	1,82	261	4,86
Outillage R&D - équipements	2 006	0,29	182	0,06	206	112,93
Outillage R&D - équipements UE			757	0,26	1 249	165,00
Outillage R&D - kits	120	0,02	21	0,01	(21)	-100,00
Petits équipements	7 997	1,14	103	0,04	17	16,53
Petits équipements UE	2 520	0,36	7 350	2,49	647	8,80
Petits Equipements Hors UE	146	0,02	385	0,13	2 136	554,79
Fournitures administratives	2 541	0,36			146	
Fournitures administratives UE	1 168	0,17	3 080	1,04	(539)	-17,49
Fournitures administratives H UE	22		543	0,18	625	115,20
Equipement sanitaire	1 240	0,18			22	
EZ Sous traitance Opération	1 898	0,27	4 899	1,66	(3 659)	-74,69
WT Sous traitance Opération	1 698	0,24	2 923	0,99	(1 025)	-35,06
MC Sous traitance Opération (u	3 854	0,55			1 698	
Sous traitance r&d - oncologie	136 603	19,48	131 814	44,68	3 854	
Sous-traitance r&d non agréée			7 050	2,39	4 789	3,63
Cb 361552	7 940	1,13	7 050	2,39	(7 050)	-100,00
Cb 361609	9 696	1,38	3 955	1,34	3 984	100,73
Cb 361598	13 783	1,97	4 830	1,64	4 866	100,73
Locations immobilières +6 mois	69 849	9,96	6 866	2,33	6 917	100,73
Locations bureaux de passage			61 553	20,87	8 296	13,48
Location sage licence	1 272	0,18	346	0,12	(346)	-100,00
Charges locatives	9 605	1,37			1 272	
Maintenance R&D - Kits	6 517	0,93	9 811	3,33	(206)	-2,10
Maintenance R&D - équipements			6 286	2,13	231	3,67
Maintenance AGL	5 500	0,78	32	0,01	(32)	-100,00
Assurance resp. civile	13 435	1,92	9 600	3,25	(4 100)	-42,71
Assurances cb	1 276	0,18	11 281	3,82	2 154	19,09
Assurance emprunt	1 105	0,16	1 276	0,43		
Assurance Homme Clé	385	0,05	1 576	0,53	(471)	-29,88
Formation	10 943	1,56			385	
Documentation	1 032	0,15			10 943	
Frais de colloques, séminaires	3 675	0,52	562	0,19	471	83,77
Honoraires comptables	22 852	3,26	1 160	0,39	2 515	216,81
Honoraires cac	8 196	1,17	21 712	7,36	1 139	5,25
Honoraires cir	13 000	1,85	16 280	5,52	(8 084)	-49,66
Frais brevets Microbiologie SATT	88 133	12,57	12 500	4,24	500	4,00
Frais brevets et marque - onco	99 918	14,25	62 110	21,05	26 023	41,90
Frais brevets Microbiologie	24 504	3,49	32 987	11,18	66 931	202,90
Honoraires conseils en gestion	145 000	20,67			24 504	
Honoraires d'avocats corporate	11 200	1,60	168 168	57,01	(23 168)	-13,78
Honoraires d'avocats autres	5 600	0,80	17 055	5,78	(5 855)	-34,33
Honoraires conseils pi - onco			3 000	1,02	2 600	86,67
			3 783	1,28	(3 783)	-100,00

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Honoraires recrutement	2 335	0,33	250	0,08	2 085	834,02
Honoraires traduction			52	0,02	(52)	-100,00
Honoraires conseils autres	960	0,14	1 595	0,54	(635)	-39,82
Honoraires conseils M&S	3 210	0,46	26 940	9,13	(23 730)	-88,08
Honoraires conseils R&D - onco			8 997	3,05	(8 997)	-100,00
Honoraires conseils R&D Eqpt	18 725	2,67			18 725	
Hono conseils qual/régl Eqpt	996	0,14	35 968	12,19	(34 972)	-97,23
Hono conseils qual/régl Kit	26 497	3,78			26 497	
Frais d'actes et de contentieu	461	0,07	3		458	N/S
Publicité / cadeaux	15 522	2,21	16 596	5,63	(1 074)	-6,47
Publicité / cadeaux UE	14 503	2,07	1 837	0,62	12 666	689,39
Publicité Hors UE	2 394	0,34			2 394	
Communication - outils	3 421	0,49	8 658	2,94	(5 238)	-60,49
Communication - outils UE	1 867	0,27			1 867	
Communication - outils H UE	259	0,04			259	
Communcation - imprimés	794	0,11	102	0,03	693	680,53
Foires et expositions	34 727	4,95	9 405	3,19	25 322	269,24
Catalogues-doc-déco-salons	105	0,01	3 749	1,27	(3 644)	-97,20
Publicité, publications, ..	20 738	2,96			20 738	
Frais de transport s/ achats	17 855	2,55	17 264	5,85	592	3,43
Frais de transport spéciaux	367	0,05	1 584	0,54	(1 216)	-76,80
Frais de transport s/achats UE	671	0,10	70	0,02	602	862,73
Frais de transort H UE	1 223	0,17			1 223	
Frais de transport - M&S	6 137	0,87	1 871	0,63	4 266	228,05
Frais de transport s/ ventes	6 745	0,96	6 889	2,34	(144)	-2,09
Frais de déplacement - G&A	1 754	0,25	8 939	3,03	(7 184)	-80,37
Frais de déplacement - M&S	18 392	2,62	26 899	9,12	(8 507)	-31,62
Frais de déplacement - OPR	4 036	0,58	3 075	1,04	961	31,24
Frais de déplacement - R&D kit	3 080	0,44	2 390	0,81	689	28,84
Frais de déplacement - R&D Eqpt	3 016	0,43	1 246	0,42	1 769	141,97
Frais de déplacement - COM	2 722	0,39	995	0,34	1 727	173,68
Frais de réception	4 030	0,57	3 422	1,16	608	17,76
Logiciels - Abo, assist, héber	20 435	2,91	26 122	8,85	(5 687)	-21,77
Logiciels - Abo, assist, UE	1 486	0,21	1 950	0,66	(463)	-23,76
Frais téléphone	6 089	0,87	7 415	2,51	(1 326)	-17,89
Frais telecom à refact	6				6	
Communication sous traitant	11 343	1,62	42 922	14,55	(31 579)	-73,57
Frais postaux	310	0,04	687	0,23	(377)	-54,90
Frais bancaire	10 514	1,50	15 771	5,35	(5 257)	-33,33
Frais bancaire virt	263	0,04			263	
Frais bancaire change	1 251	0,18			1 251	
Frais bancaire int - comm mvt	3 039	0,43			3 039	
Comm. s/ encaissement Internet	2 850	0,41	77	0,03	2 772	N/S
Cotisation professionnelle	920	0,13	808	0,27	112	13,90
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>16 516</b>	<b>2,35</b>	<b>14 543</b>	<b>4,93</b>	<b>1 973</b>	<b>13,57</b>
Taxe apprentissage	8 156	1,16	7 750	2,63	406	5,24
Formation professionnelle	6 597	0,94	5 723	1,94	875	15,29
Cfe	1 321	0,19	618	0,21	703	113,75
Droits de douane	441	0,06	452	0,15	(11)	-2,43
<b>Salaires et traitements</b>	<b>1 219 307</b>	<b>173,84</b>	<b>1 111 990</b>	<b>376,94</b>	<b>107 317</b>	<b>9,65</b>
Rémunérations brutes	1 148 950	163,81	1 253 956	425,07	(105 006)	-8,37
Congés payés	(8 596)	-1,23	55 891	18,95	(64 487)	-115,38
Rtt	1 897	0,27	(6 364)	-2,16	8 261	129,81
Primes et gratifications	63 188	9,01	13 919	4,72	49 270	353,99
Indemnité activité partielle	(1 177)	-0,17	(236 575)	-80,19	235 398	99,50
Activité partielle non pr.char	287	0,04	30 127	10,21	(29 840)	-99,05
Indemnité rupt. conv.	4 500	0,64	1 037	0,35	3 463	334,00
Indemnité licenciement	10 258	1,46			10 258	

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>377 889</b>	<b>53,88</b>	<b>298 230</b>	<b>101,09</b>	<b>79 659</b>	<b>26,71</b>
Cotisations urssaf	197 900	28,22	172 053	58,32	25 848	15,02
Cotisations klesia	101 567	14,48	84 848	28,76	16 719	19,70
Cotisations prévoyance	22 016	3,14	23 033	7,81	(1 018)	-4,42
Charges sociales s/ rtt	475	0,07	(1 489)	-0,50	1 964	131,87
Charges sociales sur congés	(2 804)	-0,40	16 305	5,53	(19 108)	-117,20
Charges s/ primes	2 236	0,32	(2 989)	-1,01	5 225	174,81
Autres charges de personnel	52 659	7,51	2 500	0,85	50 159	N/S
Médecine du travail	3 840	0,55	3 970	1,35	(129)	-3,25
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>492 075</b>	<b>70,16</b>	<b>370 814</b>	<b>125,70</b>	<b>121 260</b>	<b>32,70</b>
Dot. amort. immo. incorp.	448 861	63,99	326 931	110,82	121 930	37,30
Dot. amort. immo. corp.	43 214	6,16	43 884	14,88	(669)	-1,53
<b>Dotations aux prov. pour risques et charges</b>			<b>57 869</b>	<b>19,62</b>	<b>(57 869)</b>	<b>-100,00</b>
DAP pour risques et chg expl.			57 869	19,62	(57 869)	-100,00
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>44 606</b>	<b>6,36</b>	<b>41 593</b>	<b>14,10</b>	<b>3 013</b>	<b>7,24</b>
Redevances annuelles satt	40 000	5,70	40 000	13,56		
Ecart de change - op comm.	2 661	0,38	635	0,22	2 026	319,11
Charges gestion courante	1 945	0,28	958	0,32	987	103,05
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 390 617)</b>	<b>-198,2</b>	<b>(1 549 376)</b>	<b>-525,2</b>	<b>158 759</b>	<b>10,25</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1</b>		<b>2</b>		<b>(1)</b>	<b>-52,24</b>
<b>Produits financiers de participations</b>	<b>1</b>		<b>1</b>			<b>-4,00</b>
Interets créditeurs	1		1			-4,00
<b>Différences positives de change</b>			<b>1</b>		<b>(1)</b>	<b>-100,00</b>
Gain de change			1		(1)	-100,00
<b>Total des charges financières</b>	<b>57 640</b>	<b>8,22</b>	<b>41 745</b>	<b>14,15</b>	<b>15 895</b>	<b>38,08</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>57 634</b>	<b>8,22</b>	<b>41 745</b>	<b>14,15</b>	<b>15 889</b>	<b>38,06</b>
Intérêts s/ emprunt bnp	2 028	0,29	2 770	0,94	(742)	-26,77
Intérêts s/ emprunt bnp pge	771	0,11			771	
Intérêts s/ emprunt particip.	6 188	0,88	3 656	1,24	2 531	69,23
Intérêts s/emprunt bpi fei 961	17 650	2,52	17 650	5,98		
Intérêts s/ emprunt bpi innov	2 070	0,30	2 270	0,77	(201)	-8,83
Intérêts s/ emprunt bpi pge	13 533	1,93	6 530	2,21	7 003	107,25
Intérêts s/ emprunt total dev	956	0,14	878	0,30	78	8,86
Intérêts s/ emprunt bpm	4 576	0,65	3 623	1,23	953	26,31
Intérêts s/ emprunt bpm pge	1 614	0,23	452	0,15	1 162	257,20
Intérêts s/ emprunt cepac	4 034	0,58	3 002	1,02	1 033	34,40
Intérêts s/ emprunt ca	3 143	0,45	910	0,31	2 233	245,46
Intérêts s/ emprunt ca pge	561	0,08			561	
Intérêts s/ emprunt RSI Covid	510	0,07			510	
Intérêts des compte courants			5		(5)	-100,00
<b>Différences négatives de change</b>	<b>6</b>				<b>6</b>	
Perte de change	6				6	
<b>Résultat financier</b>	<b>(57 639)</b>	<b>-8,22</b>	<b>(41 743)</b>	<b>-14,15</b>	<b>(15 896)</b>	<b>-38,08</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(1 448 256)</b>	<b>-206,4</b>	<b>(1 591 119)</b>	<b>-539,3</b>	<b>142 863</b>	<b>8,98</b>



## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>48 116</b>	<b>6,86</b>	<b>14 885</b>	<b>5,05</b>	<b>33 231</b>	<b>223,25</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>	<b>48 116</b>	<b>6,86</b>	<b>14 885</b>	<b>5,05</b>	<b>33 231</b>	<b>223,25</b>
Produit cession sur immo fin	2 819	0,40			2 819	
Rep quote part subv investisse	45 297	6,46	14 885	5,05	30 412	204,31
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 617</b>	<b>0,80</b>			<b>5 617</b>	
<b>Charges exceptionnelles sur opération en capital</b>	<b>5 617</b>	<b>0,80</b>			<b>5 617</b>	
Vnc actifs cédés	2 798	0,40			2 798	
Vnc immo financieres	2 819	0,40			2 819	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>42 499</b>	<b>6,06</b>	<b>14 885</b>	<b>5,05</b>	<b>27 614</b>	<b>185,51</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(506 647)</b>	<b>-72,23</b>	<b>(382 176)</b>	<b>-129,5</b>	<b>(124 471)</b>	<b>-32,57</b>
Cir	(506 647)	-72,23	(382 176)	-129,5	(124 471)	-32,57
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(899 110)</b>	<b>-128,1</b>	<b>(1 194 057)</b>	<b>-404,7</b>	<b>294 947</b>	<b>24,70</b>

## Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **6 534 788** euros
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **2 244 543** euros
  - un total charges de **3 143 653** euros
  
  - dégage un résultat de **-899 110** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration de **SA DIAMIDEX** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

## Annexe libre

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La démarche de levée de fonds relancée début 2021, après avoir été mise en suspens en 2020 à cause de l'épidémie et qui visait un montant de 4 à 6 millions d'euros n'a pu être réalisée pour la totalité du montant. A la clôture de l'exercice, le montant levé s'établissait à 1,1 millions d'euros.

Ce montant levé a conduit à deux augmentations de capital sur l'exercice par la création de 144 995 actions. A la clôture, le capital social est de 426 221.25 € et est composé de 2 841 475 actions.

Deux opportunités de levée de fonds avec 2 industriels respectivement américain et français, portant sur le montant visé, ont vu leurs négociations aller jusqu'à la phase de contractualisation mais n'ont pu aboutir.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En janvier 2022, 211 k€ ont été investis en fonds propres, venant s'ajouter aux 1,1 million d'euros levés en 2021. A la suite de cette opération, le capital social est de 430 216.05 € et est composé de 2 868 107 actions.

La négociation entamée en 2021, évoquée précédemment avec un industriel français en vue de son entrée au capital pour un montant de 7 millions d'euros s'est achevée sans succès au mois de février. Les actionnaires historiques ont donc été sollicités pour assurer le renforcement des fonds propres dans le cadre d'un plan de restructuration.

### **CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

La continuité de l'exploitation est conditionnée à la réalisation très rapide d'une levée de fonds de 800 k€ en cours de négociation avec les actionnaires historiques et à la mise en œuvre d'un plan de restructuration permettant une réduction significative des charges d'exploitation.

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 534 788** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 244 543** euros et un total **charges** de **3 143 653** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-899 110** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC **2014-03 et des règlements ANC 2018-07** relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

\* Frais de recherche et de développement :

Les travaux de recherche sont obligatoirement comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés (PCG, art 212-3).

En revanche, les coûts de développement peuvent être, au choix de l'entreprise (C. com. art. R 123-186 et PCG, art. 212-3.2), soit comptabilisés en immobilisations, s'ils remplissent les critères de définition et de comptabilisation des immobilisations incorporelles générées en interne (cette comptabilisation à l'actif constitue la méthode préférentielle (PCG, art. 212-9)), soit comptabilisés en charges même s'ils répondent à ces critères.

Les critères de définition et d'activation d'une inscription à l'actif sont les suivants (art 2123.2 PCG):

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs;
- L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle, ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit

# Règles et Méthodes Comptables

être utilisée en interne, son utilité ;

- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les projets activés ont été valorisés en production immobilisée pour un montant total de 1 370 333 euros.

## \* Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'entrée des biens acquis conjointement pour un prix global est ventilé à proportion de la valeur attribuable à chacun d'eux (PCG, art. 213-7).

## \* Subventions :

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées dès l'octroi. Lorsque des conditions résolutoires sont stipulées, une provision peut devoir être constatée lorsqu'un reversement est jugé probable.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

# Règles et Méthodes Comptables

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Permanence des méthodes :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Informations générales complémentaires :

- BSPCE SD : 4 200 BSPCE émis. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisation des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 46 actions nouvelle Diamidex émises au prix global de 23,04 €, montant à libérer en numéraire pour 17,14 € et par prélèvement sur la réserve dotée par décision des associés du 4 mars 2019 pour 5,90 €. L'intégralité de ces BSPCE est exerçable jusqu'au 31/12/2023.

L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 28 980 € par émission de 193 200 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

- BSPCE 2018 C4T : 500 BSPCE émis. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisation des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 46 actions nouvelle Diamidex émises au prix global de 23,04 €, montant à libérer en numéraire pour 17,14 € et par prélèvement sur la réserve dotée par décision des associés du 4 mars 2019 pour 5,90 €. 500 BSPCE sont exerçables, tous jusqu'au 30/06/2027.

L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 3 450 € par émission de 23 000 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

- BSPCE C4H Fondateurs : 1 500 BSPCE. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisations des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 61,37 (chiffre arrondi) actions nouvelles Diamidex émises au prix unitaire de 0,15 €.

Chaque BSPCE exercé donnerait lieu à un versement de 0,10 € par le titulaire et à un prélèvement sur une réserve spéciale constituée à partir de la prime de fusion de 9,1061 €. 900 sont caducs. 600 sont exerçables depuis le 3 juillet 2020 pendant une durée de 5 ans. L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 5 523,60 € par émission de 36 824 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

- BSA x C4H : 200 émis. Exerçables sans condition à compter de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2019 et pendant 3 ans. Chaque BSA donne droit à la souscription de 61,37 (arrondi) actions nouvelles de Diamidex pour un prix unitaire de 1,63 €. L'exercice de chaque BSA donne lieu au versement d'une somme de 99,90 € par le titulaire. L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 1 841,25 € par émission de 12 275 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

- BSPCE C4B Fondateurs : 51 050 BSPCE émis. 9 000 BSPCE sont caducs. 4 100 BSPCE ont été exercés. 5 500 BSPCE sont exerçables. Chaque BSPCE donne droit à la souscription de 1,53 (arrondi) actions nouvelles de Diamidex émises au prix unitaire de 0,65 €. Exerçables sous condition à compter de la réalisation de la condition et pendant 10 ans. L'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons est de 8 709,60 euros par émission de 58 064 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	1 486 869		1 119 582			2 606 451
Autres	2 399 639		250 752			2 650 391
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 886 508</b>		<b>1 370 333</b>			<b>5 256 842</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	162 696				2 680	160 017
Instal., agencement, aménagement divers			2 378			2 378
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	58 629		24 987		9 012	74 604
Emballages récupérables et divers	4 485					4 485
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>225 810</b>		<b>27 365</b>		<b>11 692</b>	<b>241 483</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	335 979					335 979
Autres titres immobilisés	80		400			480
Prêts et autres immobilisations financières	80 428		4 127		2 819	81 736
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>416 486</b>		<b>4 527</b>		<b>2 819</b>	<b>418 194</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 528 805</b>		<b>1 402 225</b>		<b>14 511</b>	<b>5 916 519</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement	836 253	446 861	1 283 114
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	240 479	2 000	242 479
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 076 732</b>	<b>448 861</b>	<b>1 525 593</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	78 764	27 852	805
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		160	160
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	36 946	15 202	8 089
	Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>115 710</b>	<b>43 214</b>	<b>8 894</b>	<b>150 031</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 192 443</b>	<b>492 075</b>	<b>8 894</b>	<b>1 675 624</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>					<b>151 929</b>	<b>151 929</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs				46 840	46 840
	Dotation exercice				31 418	31 418
	<b>TOTAL</b>				<b>78 258</b>	<b>78 258</b>
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus				31 418	31 418
	entre 1 et 5 ans				47 127	47 127
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				<b>78 545</b>	<b>78 545</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	57 869			57 869	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>57 869</b>		<b>57 869</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div>           incorporelles            corporelles            des titres mis en équivalence            titres de participation            autres immo. financières         </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 869</b>		<b>57 869</b>	
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div>           - d'exploitation            - financières            - exceptionnelles         </div> </div>			57 869	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	44 000	44 000	
	Autres immobilisations financières	37 736	37 736	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	203 668	203 668	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	15 414	15 414	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 069	3 069	
	Impôts sur les bénéfices	506 647	506 647	
	Taxes sur la valeur ajoutée	164 012	164 012	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	18 223	18 223	
	Charges constatées d'avances	59 359	59 359	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 052 128</b>	<b>1 052 128</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 832 257	446 350	2 270 907	115 000
	Emprunts et dettes financières divers	281 200	141 700	130 500	9 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	705 859	705 859		
	Personnel et comptes rattachés	110 263	110 263		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	162 658	162 658		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 871	35 871		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 991	18 991		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	90 310	90 310		
	Autres dettes	240	240		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	198 206	198 206			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 435 856</b>	<b>1 910 449</b>	<b>2 401 407</b>	<b>124 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice		60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		206 344			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		123			

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>		59 359	<b>59 359</b>
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>59 359</b>

--

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>		198 206	<b>198 206</b>
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>198 206</b>

--

## Capital social

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	2 696 480,00	0,1500	404 472,00
	Emises pendant l'exercice	144 995,00	0,1500	21 749,25
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>2 841 475,00</b>	<b>0,1500</b>	<b>426 221,25</b>

## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	404 472			21 749	426 221
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 051 493			1 067 367	3 118 860
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	14 782				14 782
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	226 279				226 279
Report à nouveau	(528 797)	(1 194 057)			(1 722 855)
Résultat de l'exercice	(1 194 057)	1 194 057		(899 110)	(899 110)
Subventions d'investissement	190 094			41 497	231 591
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>1 164 266</b>			<b>231 503</b>	<b>1 395 769</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 164 266

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 164 266

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 231 503

## Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
<b>Marchandises</b>				
Marchandises revendues en l'état				
<b>Approvisionnements</b>				
Matières premières	355 594	240 382	115 212	
Autres approvisionnements				
<b>TOTAL I</b>	355 594	240 382	115 212	
<b>Production</b>				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Production en cours</b>				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
<b>TOTAL III</b>				
<b>Production stockée ( Total II + Total III )</b>				



## Filiales et participations

	31/12/2021				
	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
C4DIAGNOSTICS	256 453	1 704 422	17,43	335 979	335 979
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
C4DIAGNOSTICS			1 394 689	(1 350 407)	
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

				31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
<b>CAPITAL en Fin d'exercice</b>	Capital social	35 000	38 515	404 020	404 472	426 221
	Nombre d'actions ordinaires			2 696 480	2 696 480	2 696 480
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTAT</b>	Chiffre d'affaires ( hors taxes )	229 025	68 130	285 086	295 003	701 401
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	238 994	224 048	(662 047)	(1 147 550)	(971 551)
	Impôts sur les bénéfices	(140 590)	(145 401)	(367 314)	(382 176)	(506 647)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	239 669	153 582	(528 797)	(1 194 057)	(899 110)
	Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					
	Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>	Effectif moyen salarié					
	Montant de la masse salariale	140 372	204 299	815 166	1 111 990	1 219 307
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	23 614	43 834	197 908	298 230	377 889

Annexe 2 :  
Méthodes d'évaluation de la valeur réelle des apports - Détail des actifs et passifs apportés

Méthode d'évaluation de la valeur réelle des apports :

Les actifs et passifs transmis correspondant à des créances ou dettes liquides ont été retenues pour leur valeur comptable, cette valeur correspondant à leur valeur réelle.

Les demandes de brevet transmises ont été valorisées à la valeur nette comptable des frais de développement inscrits à l'actif de la société apporteuse et transmis dans le cadre de l'apport.

Il est considéré qu'au regard de l'investissement nécessaire, du temps d'accès au marché et du statut de demande de brevet des actifs considérés, ces derniers ne peuvent être retenus à une valeur supérieure à leurs frais de développements.

Détail des actifs et passifs apportés :

<b>ACTIF</b>	<b>VNC (en euros)</b>	<b>Valeur réelle (en euros)</b>
Immo incorp. en cours antérieure	462 068,45	0 €
Immo incorp. en cours 2021	360 746,71	0 €
Demande de Brevet EP 19 305 202.4 avec extension PCT/EP2020/054567	0 €	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 771.6 avec extension PCT/EP2021/068695	0 €	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 935.7	0 €	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 936.5	0 €	205 703,79 €
3 - Stock AraN3	4 500,00	4 500,00
40980000 AAR Onco	1 685,00	1 685,00
44400000 CIR 2021	127 227,11	127 227,11
44566030 TVA Déductible sur décaissement	30 547,20	30 547,20
44586000 TVA s/ FNP	1 032,99	1 032,99
48600000 Charges constatées d'avance	42 300,64	42 300,64
51220300 Banque Populaire C4h	300 000,00	300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 108,10</b>	<b>1 330 108,10</b>

<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>VNC (en euros)</b>	<b>Valeur réelle (en euros)</b>
Av Remboursable BPI DEEPTTECH	235 000,00	235 000,00
ATLANCHIM	33 288,78	33 288,78
FLORALIS	15 363,14	15 363,14
CHU MONTPELLIER	43 750,00	43 750,00
BECKER & ASSOCIES	90 881,29	90 881,29
Factures non parvenues	5 239,93	5 239,93
<b>TOTAL</b>	<b>423 523,14</b>	<b>423 523,14</b>

Annexe 3 :

Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société bénéficiaire

Convention d'occupation précaire et de services au sein de la pépinière d'entreprises Biotech Luminy sis 163 avenue de Luminy, zone Luminy Biotech Case 922, 13288 Marseille cedex 09

Annexe 4 :  
Engagements hors bilan

Contrat conclu avec la société Floralis UGA Filiale (RCS Grenoble n° 452 135 452) pour 71 439 €.

Contrat conclu avec le cabinet Becker & Associés (RCS Paris n° 423 746 932) en vue de la réalisation de prestations de conseil en propriété intellectuelle et le paiement des frais de propriété intellectuelle liés aux brevets transférés pour 33 659 €.

Contrat conclu avec la société ATLANCHIM PHARMA (RCS Nantes n°504 005 612) en vue de la synthèse de molécules pour un montant de 5 570 €.

Contrat conclu avec le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier pour 59 221 €

Contrat de subvention et d'avance remboursable conclu avec BPI France dans le cadre du programme Deep Tech.

Annexe 5 :  
Liste des contrats de travail

Identité du salarié :	Dr Sandrine Courtès
Type de contrat :	CDI temps partiel
Poste :	Expert Oncologie
Qualification :	Cadre, groupe 8, niveau B
Salaire brut mensuel :	506,90 €
Date d'entrée :	17 janvier 2022

Annexe 6 :  
Liste des accords collectifs d'entreprise

*Néant*



Annexe 7 :  
Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse

La société bénéficiaire des apports n'ayant pas eu d'activité en raison de sa création récente, la société bénéficiaire des apports sera rémunérée par la remise d'actions émises par la société bénéficiaire pour leur valeur nominale, sans prime.

Annexe 8 :  
État des inscriptions

*Néant*

Annexe 9 :  
Liste des droits de propriété intellectuelle et industrielle

N° BR	Ref Becker (Cabinet PI)	Libellé	Date dépôt initial	Extension PCT
EP 19 305 202.4	B2963	Methods for labeling eukaryotic cells from a multicellular organism as well as for treating and/or diagnosing a cancer using modified monosaccharide compounds	20/02/2019	PCT/EP2020/054567
EP 20 305 771.6	B3323	Methods for treating cancer using a modified monosaccharide compound	01/07/2020	PCT/EP2021/068695
EP 20 305 935.7	B3354	Methods for labeling eukaryotic cells from a multicellular organism using modified monosaccharide compounds	19/08/2020	
EP 20 305 936.5	B3355	Monosaccharide compound for the labelling of cell secretion	19/08/2020	

Noms de domaine suivants :

- theraonco.com ;
- thera-onco.com ;
- theraon.co ;
- clickndiag.com ;
- clickndiag.fr ;
- diag-onco.com;
- diagonco.fr ;
- diagonco.com

Annexe 10 :  
Liste des litiges

*Néant*